

## ACTIONS

### RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Promouvoir la gouvernance de la migration par le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques des pays couverts par l'Initiative.

### PROTECTION ET AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE

Veiller à ce que les migrants jouissent de leurs droits de protection et aient accès aux services ; fournir une aide directe et faciliter le retour volontaire des migrants.

### AIDE À LA RÉINTÉGRATION

Répondre aux besoins économiques, sociaux et psychosociaux des migrants de retour, favoriser l'inclusion des communautés de retour et renforcer les mécanismes d'aide à la réintégration.

### COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES MIGRATOIRES

Appuyer les politiques et la conception de programmes fondés sur des données factuelles grâce à l'amélioration des données sur les flux migratoires ainsi que sur les besoins et les vulnérabilités des migrants.

### INFORMATION ET SENSIBILISATION

Permettre aux migrants et migrants potentiels de prendre des décisions éclairées quant au voyage migratoire et sensibiliser les communautés sur la migration.

### STABILISATION COMMUNAUTAIRE

Contribuer à la stabilisation des communautés à risque à travers la redynamisation de l'économie locale, l'amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques de base et le renforcement de la cohésion sociale.

## LE FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UE POUR L'AFRIQUE

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE (FFUE) pour l'Afrique a été lancé par les partenaires européens et africains lors du Sommet de La Valette sur les migrations, en novembre 2015.

Il a été créé pour apporter une réponse intégrée et coordonnée aux diverses causes d'instabilité, de migrations irrégulières et de déplacements forcés.

[ec.europa.eu/trustfundforafrica](http://ec.europa.eu/trustfundforafrica)

## IOM


L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale pour :

- Aider à relever les défis opérationnels de la migration ;
- Améliorer la compréhension des questions liées à migration ;
- Promouvoir le développement social et économique par la migration ; et
- Défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants.

[www.iom.int](http://www.iom.int)

 [migrationjointinitiative.org](http://migrationjointinitiative.org)

 [jointinitiative@iom.int](mailto:jointinitiative@iom.int)

■ Initiative conjointe **UE-OIM** pour la Protection et la Réintégration des migrants

■



Projet financé par l'Union européenne  
Projet mis en oeuvre par l'OIM

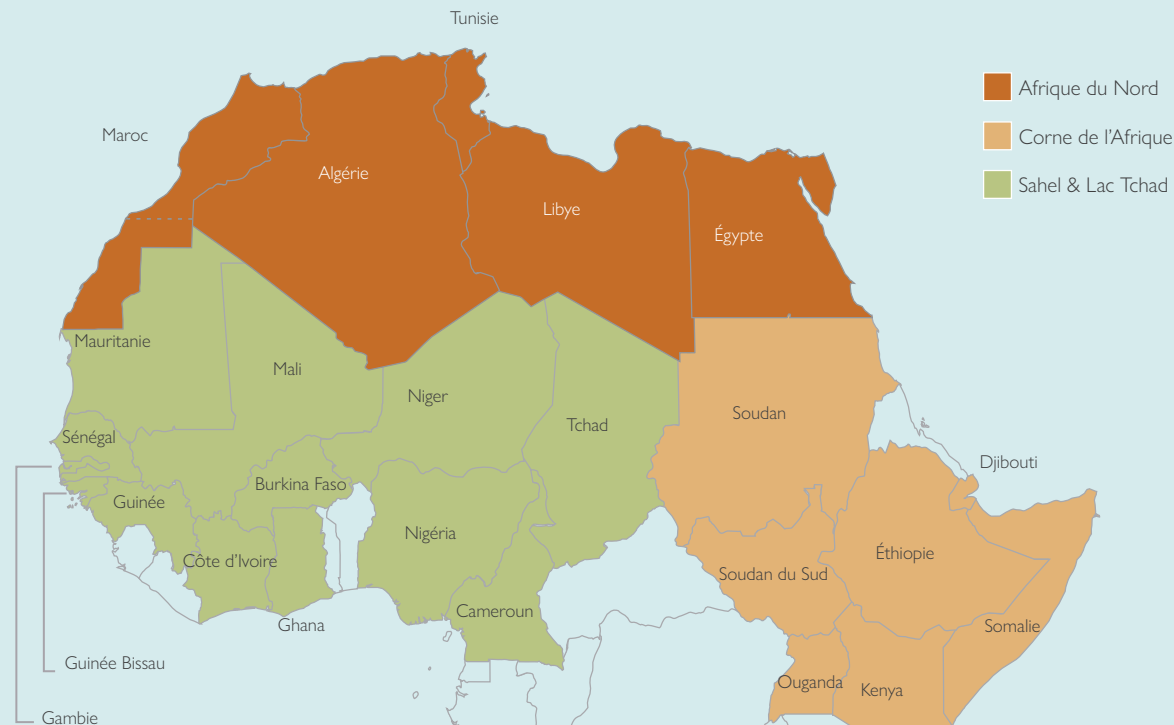
## L'INITIATIVE CONJOINTE UE-OIM POUR LA PROTECTION ET LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS

Lancée en décembre 2016 grâce à l'appui du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, l'Initiative conjointe est le premier programme réunissant les pays Africains, l'OIM et l'Union européenne dans le but commun de garantir une migration sûre, en toute connaissance de cause et mieux gérée dans l'intérêt des migrants et de leurs communautés.

Reconnaissant les risques élevés et les problèmes majeurs de protection auxquels les migrants peuvent être confrontés, l'Initiative conjointe vise à sauver leurs vies et à renforcer l'aide fournie aux migrants le long des routes migratoires. En outre, elle apporte une aide aux migrants qui souhaitent rentrer dans leurs pays d'origine afin que leur retour volontaire s'effectue dans la dignité et le respect de leurs droits fondamentaux. Elle fournit également une aide à la réintégration pour permettre aux migrants de retour de reconstruire leurs vies dans leurs pays et leurs communautés d'origine à travers une approche intégrée qui comprend une aide individuelle, une aide communautaire et des interventions structurelles.

Vu que la capacité d'un migrant de retour à se réinsérer avec succès dépend du contexte politique, institutionnel, environnemental, économique et social de son pays d'origine, l'Initiative conjointe UE-OIM contribue aussi au renforcement des systèmes et à l'amélioration de la gouvernance en matière de migration, en appui au développement local.

## UN PARTENARIAT AVEC 26 PAYS AFRICAINS



## DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ET DES SYNERGIES TRANSFRONTALIERS

L'Initiative conjointe UE-OIM s'appuie sur une approche commune de réintégration dans trois régions. Dans l'optique de recueillir les contributions de tous les acteurs concernés, et dans un esprit de partenariat et de durabilité, des procédures opérationnelles standard relatives à l'aide au retour volontaire et à la réintégration ont été élaborées et adaptées aux contextes nationaux par le biais d'un processus consultatif.

Des groupes de travail techniques sur la réintégration servent également de plates-formes de coordination des acteurs locaux pour la programmation et la mise en œuvre de l'aide à la réintégration.

Les frontières et les appellations dans cette carte n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies ou de l'OIM aucune prise de position officielle. L'Érythrée est un État membre du Processus de Khartoum, cependant aucune activité n'est actuellement prévue par l'Initiative conjointe UE-OIM dans ce pays. Ce document a été produit grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'OIM et n'implique de la part de l'Union européenne aucune prise de position officielle.